

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite*.

M. R. L. Borden—Il ne serait peut-être pas à propos de donner ces pouvoirs au garde-forestier agissant comme juge de paix—2955.

Hon. Oliver—Propose amendements à la description de certaines réserves—2956.

Rapport fait de l'état de la question—2958.

Discussion reprise—3403.

Hon. Oliver—Donne superficie des réserves projetées—3403; liste des concessions forestières existantes, réserve par réserve—3405; conditions des concessions—3409; le concessionnaire est obligé d'exploiter sa concession—3409; les incendies de forêts—3410; le bail ne donne pas de droits aux pâturages—3411.

M. Sproule—Désirerait savoir combien il y a de scieries sur ces concessions—3411; l'obligation d'ériger une scierie a servi à écarter des gens qui demandaient des concessions et d'autres en ont eues sans se conformer à cette obligation—3412; la facilité de renouvellement chaque année tant qu'il y a du bois marchand correspond à une concession à perpétuité—3412; autant mettre le locataire en pleine possession du sol—3412; le système est radicalement faux—3412; les erreurs commises dans Ontario, l'Etat n'a pas retiré le profit qu'il aurait dû retirer de ses concessions forestières—3414; on rétablit maintenant le même système faux dans un territoire nouveau—3414.

M. Osler—Demande un état des modifications apportées au décret de 1893 qui régit les concessions forestières—3414.

Sir W. Laurier—Ces règlements sont évidemment modelés sur ceux des anciennes provinces—3416; estime que les porteurs de permis ne devraient pas être les seuls à profiter des plus-values—3416; le ministre de la Justice doit être consulté pour savoir si le Gouvernement peut résilier les baux qui assuraient virtuellement la perpétuité aux porteurs—3416.

M. R. L. Borden—S'il n'y a pas de changements au système actuel, ce n'est pas une réserve de l'Etat qu'on créera, mais une réserve de particuliers—3416; sur ces réserves, il y aurait 500 milles carrés appartenant à des particuliers sous la protection de l'Etat—3416; demande à connaître l'opinion du ministre de la Justice—3418.

Sir W. Laurier—Désire en arriver à une exploitation systématique de la forêt comme cela se fait en France, Allemagne, etc.—3418; le bois ne doit pas être conservé, il doit être coupé, mais la forêt doit être protégée—3418.

Hon. M. Haggart—Les réserves ne peuvent pas être assujetties à un double contrôle—3419; le gouvernement a toujours le droit d'exproprier en indemnisant—3419; approuve l'établissement de réserves forestières à condition que l'Etat ait la pleine propriété des forêts—3419.

M. Osler—Si on établissait les réserves sans élever les droits de coupe, les concessionnaires auraient à perpétuité la jouissance de nos réserves—3419.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite*.

M. W. J. Roche—Le Gouvernement n'est pas autorisé par ce bill à déposséder ni à exproprier ceux qui ont acheté des terres des compagnies de chemin de fer—3420; c'est d'eux que viendra le péril d'incendie—3422; le Gouvernement devra non seulement se faire autoriser à annuler les permis de coupe mais encore à déposséder les gens établis dans les limites de la réserve forestière—3422.

M. Lake—Demande quelle sorte de rapports le ministre reçoit des gardes-forestiers chargés de veiller aux incendies—3424.

M. Roche—Se plaint que les gardes sont négligents—3428.

Sir Wilfrid Laurier—Les salaires des gardes-forestiers sont payés moitié par le Gouvernement et moitié par les porteurs de permis, si des gardes ne faisaient pas leur devoir, ils seraient vite dénoncés—3424.

M. Ames—Désire savoir si la compagnie de chemin de fer du Canadian-Northern à laquelle on enlèvera des terres aura le droit de faire le choix de terres meilleures dans d'autres parties du Nord-Ouest—3426.

Hon. M. Oliver—On ne peut pas obliger la compagnie à accepter, en échange, des terres moins bonnes que celles auxquelles elle a droit actuellement—3428; ce bill n'est pas basé sur un rapport du surintendant des forêts, c'est le résultat des efforts du surintendant et du Département pour donner un corps aux idées exprimées à la Convention forestière—3428.

Hon. M. Haggart—Demande si le gouvernement est tenu de faire une réserve de terres où les compagnies de chemins de fer peuvent choisir leurs subventions—3431; sinon, nous ne leur devons aucune compensation en soustrayant des terres de ces réserves constituées sans obligation—3430; elles n'ont qu'à choisir dans ce qui reste—3431; à son avis, les compagnies n'ont aucun droit, ni moral, ni légal—3431.

Sir Wilfrid Laurier—Si cela était, la question serait vite simplifiée—3432; il faudrait à cet égard consulter le ministre de la Justice—3432; en tout cas, la compagnie si elle peut ne pas accepter des terres de valeur inférieure doit être tenue d'accepter des terres de valeur égale—3432.

Hon. Oliver—Propose d'amender l'art. 10 pour faire entendre que les réserves seront soumises aux prescriptions des lois provinciales quant à cet article—3434.

Adopté—3434.

Discussion remise—3434.

Discussion remise—3561.

Discussion reprise en comité—3620.

Art. 4—Contrôle, administration, règlements—3620.

M. R. L. Borden—Demande quel sera l'esprit des règlements: le maintien des concessions forestières ou la main-mise par l'Etat?—3620.